N° AC1102 ART. 52

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

### SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º AC1102

présenté par Mme Bergé, rapporteure

#### **ARTICLE 52**

	EXPOSÉ SOMMAIRE
« des intéressés ».	
insérer les mots :	
« majorité »,	
À l'alinéa 27, après le mot :	

Amendement de précision.